

Délibération n°2019-05

Souscription d'un prêt et signature de la convention avec la SCI du 28

L'an deux mil dix-neuf, le trois avril à neuf heures trente, l'Assemblée Générale, légalement convoquée le 12 mars 2019, s'est réunie à la Salle des Fêtes, à la Mairie de Yerville, sous la présidence de Monsieur Laurent VASSET, Président du SIDESA.

Secrétaire de séance : Pierre VAN de VYVER (SIGE Bray Bresle Picardie)

Présents :

1. Jean-Pierre PETIT (SIAEPA Auffay Tôtes)
2. Hugues OGDEN (Commune de Belmesnil)
3. André BAYART (SIAEPANC Blangy Bouttencourt)
4. Philippe PECKRE (Commune de Bosc le Hard)
5. Pierre VAN de VYVER (SIGE Bray-Bresle-Picardie)
6. Jérôme GRISEL (SAEPA Bray Sud)
7. Daniel GRESSENT (CC Caux Austreberthe)
8. Gérard LEGAY (SMEA Caux Central)
9. Pierre VIGREUX (SIEA Caux Nord Est)
10. Etienne ROUSSELET (SMBV Caux Seine)
11. Didier FERON (CA Caux Vallée de Seine)
12. Georges COURRAEY (CA Caux Vallée de Seine)
13. Daniel FREBOURG (CC Côte d'Albâtre)
14. Robert CHARBONNIER (SIAEPA Crevon)
15. Christian DUCROCQ (SIAEPA Cuy St Fiacre)
16. Annie PIMONT (CA Région Dieppoise)
17. Roger NICOLLE (SIAEPA Doudeville)
18. Michel LEJEUNE (SIEAE Epte)
19. Philippe DION (SEA Forges Est)
20. Michel LEJEUNE (Commune de Forges les Eaux)
21. Alain LEFEBVRE (SIAEPA Grigneuseville Bellencombres)
22. Philippe PASQUIER (Commune de Lamberville)
23. Gérard DARAS (SIAEPA Les 3 Sources Cailly Varenne Béthune)
24. René HAVARD (SAEPA Longueville Ouest)
25. Jean-Paul MARET (SIAEP Luneray)
26. Emmanuel de BAILLIENCOURT (SIAEP Mont Cauvaire)
27. Thierry LANGLOIS (Commune de Montville)
28. Nathalie THIERRY (SIAEPA Montville)
29. Hervé GUERARD (SIAEPA O2Bray)
30. Christophe FROMENTIN (SIAEPA Plateau d'Aliermont)
31. Christian AUCLERT (Commune de Quiberville)
32. Hervé CAILLOUEL (CC Roumois Seine)
33. Philippe COTE (SMAEPA St Laurent en Caux)
34. Didier BREARD (Commune de St Nicolas d'Aliermont)
35. Jacky HUCHER (Commune de Saint Saens)
36. Jean-Pierre FLEURBAEY (Commune de Serqueux)
37. Xavier VANDENBULCKE (SMAEPA de Sierville)
38. Michel COQUATRIX (CC Terroir de Caux)
39. Chantal BENOIT (SAEPA Vallée de l'Eaulne)
40. Jean-Pierre PAUMIER (SMAEPA Vallée de la Varenne)
41. Laurent VASSET (SMAEPA Valmont)
42. Antoine SERVAIN (SMBV Valmont & Ganzeville)
43. Jean-Pierre SAVARY (SIE Vexin Normand)
44. Alfred TRASSY-PAILLOGUES (SMAEPA Yerville)

Pouvoirs :

Marie-Laure DUFOUR (CARD) a donné pouvoir à Annie PIMONT (CARD), Jean-Pierre GIROD (PNRBSN) a donné pouvoir à Didier FERON (CA CVS), Michel ROQUET (SIAEPA Sigy en Bray) a donné pouvoir à Philippe DION (SEA Forges Est).

Assistaient également à la séance :

Claire ROCHELLE (SIDESA) ; Cécile PAQUIN (SIDESA) ; François-Xavier RIMBOURG (SIDESA) ; Steve VIBERT (SIDESA), Céline GÂTEL (SIDESA), Honorine MABIRE (SIDESA), Alain COUILLARD (Commune St Laurent en Caux), Gilbert GREAUME, Isabelle GRISEL (SAEPA Bray Sud), Christelle DUVAL (Conseil Départemental 76), Nicolas DENIS (Eaux de Normandie), Nathalie FRADIN (SOGEA NO TP), Samuel GENDRIN (SMAEPA Yerville), Charlotte BAUCHET (SIEA Caux Nord Est).

La SCI du 28 propriétaire des $\frac{3}{4}$ du bâtiment dans lequel se trouvent les bureaux dont le SIDESA est propriétaire (1/4), a décidé d'engager des travaux d'isolation par l'extérieur et de remplacement des huisseries.

Il a été convenu que la SCI du 28 avance dans un premier temps l'intégralité du montant à charge du SIDESA (150 000 € TTC). Dans un second temps, le SIDESA rembourserait sa quote-part dans les conditions définies par convention, qu'il convient de signer.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

Ressources propres	75 000,00 €
Emprunt	75 000,00 €
Coût total de l'emprunt	4 922,40 €
Sous-total	154 922,40 €
FCTVA (16,404%) (N+2)	24 606,00 €
Coût total de l'opération	130 316,40 €

Il est donc proposé :

- De souscrire un emprunt à hauteur de 50% du montant TTC de travaux, soit 75 000 € sur une durée de 12 ans ;
- De retenir la proposition la mieux-disante, faite par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie Seine aux conditions suivantes :

Montant de l'emprunt :	75 000.00€
Taux actuel :	1.05%
Durée du crédit :	12 ans
Modalités de remboursement :	Trimestriel
Type d'échéance :	Echéances constantes
Frais de dossier :	100€

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au plan de financement suivant :

Montant de l'emprunt :	75 000.00€
Taux actuel :	1.05%
Durée du crédit :	12 ans
Modalités de remboursement :	Trimestriel
Type d'échéance :	Echéances constantes
Frais de dossier :	100€
- **S'ENGAGE** à inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et à accepter toutes les conditions qui y sont insérées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention avec la SCI du 28 définissant les conditions techniques et financières de remboursement du montant des travaux pour la quote-part du SIDESA ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de l'Assemblée.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le

Le Président,

Laurent VASSET



Annexe 8 : Bordereau de dépôt de documents valant accusé de réception

COURRIER ARRIVÉ le
 23 AVR. 2019
 SIDESA 252



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
 EXEMPLAIRE

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
 VALANT ACCUSE DE RECEPTION *

COLLECTIVITÉ

SIDESA
 28 rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél. 02 32 18 47 47 - Fax 02 32 18 47 49

DATE D'ENVOI :

25/04/2019

REG. 134

212

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Délibération "Rapport moral de l'année 2018"	2019.01	
Délibération "Compte de Gestion 2018"	2019.02	
Délibération "Compte Administratif et Affectation de résultats"	2019.03	
Délibération "Budget primitif 2019"	2019.04	
Délibération "Souscription d'un prêt et signature convention Sci 28"	2019.05	
Délibération "Création d'un poste de technicien"	2019.06	
Délibération "Tableau des effectifs"	2019.07	

Délibération "Télétransmission des actes administratifs et budgétaires"	2018-08	
Délibération "DURP"	2018-09	
Compte Administratif 2018	CA 2018	
Budget Primitif 2018	BP 2018	

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :

Par Délégation du Président,
La Directrice Générale des Services,



Claire ROCHELLE

CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE :

BUREAU DU COURRIER

17 AVR. 2019

PREFECTURE

* seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture